



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 9 novembre 2015, à 20 h 00,
à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu
ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers
suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

15-11R-386

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-11R-387

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13
OCTOBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-11R-388

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2015
soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes
présentes à s'exprimer.



No. résolution
ou annotation

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

Compte rendu des divers comités internes;

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire trésorière dépose au conseil deux états comparatifs des revenus et dépenses.

15-11R-389

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 599 449.07\$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

15-11R-390

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'octobre 2015 et totalisant un montant de 847 245.53 \$.

M. Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE

15-11R-391

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 du Code municipal le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Nomme Stéphane Breault à titre de maire suppléant, et ce, du 15 novembre 2015 au 15 juillet 2016 inclusivement.



No. résolution
ou annotation

15-11R-392

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nomination du conseiller, Stéphane Breault, à titre de maire suppléant à compter du 15 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, à compter du 15 novembre 2015, les personnes suivantes à signer les chèques et effets dans le compte bancaire (folio 400529) de la Municipalité de Sainte-Julienne:

- Monsieur Marcel Jetté, maire;
- Monsieur Stéphane Breault, maire suppléant;
- Madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Madame Nathalie Girard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil autorise les signatures d'au moins deux (2) des personnes nommées ci-haut sur chacun des chèques ou effets de commerces.

ADOPTÉE

15-11R-393

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 955 du Code municipal, le maire doit faire état de la situation financière de la Municipalité au moins quatre semaines avant l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter, qu'en lieu et place d'une distribution à chaque adresse civique, le texte peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil prend acte du dépôt du rapport du maire et décrète sa publication dans la prochaine édition de "La Belle Julienne" distribuée sur tout le territoire.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-11R-394

VENTE DE L'ANCIEN LOT 4 080 004

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 14-06R-230, le conseil a autorisé la vente d'environ 10 000 m² du lot 4 080 004 totalisant 59 902 m²;
- CONSIDÉRANT QUE ce lot a été vendu à M. Johnny Colasurdo, conformément à la description technique effectué par M. Pascal Neveu, arpenteur géomètre, sous ses minutes 4828 daté du 13 mars 2015;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des lettres d'intention de deux contribuables pour se porter acquéreur du résiduel du lot 4 080 004;
- CONSIDÉRANT QUE après vérification, ces contribuables sont disposés à se partager des parties de lot, répondant ainsi à leur besoin respectif;
- CONSIDÉRANT QUE M. Johnny Colasurdo désire également se porter acquéreur du lot 4 305 174;
- CONSIDÉRANT QUE le lot 4 305 174 a été acquis par la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue à la MRC en 2014;
- CONSIDÉRANT QUE la vente de la MRC n'a pas été officialisée par acte notarié;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un acte notarié pour régulariser la vente du lot 4 305 174;
- CONSIDÉRANT QUE les lots précités ne sont d'aucune utilité municipale;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise:

- La Municipalité à céder une partie du lot étant autrefois désigné sous le numéro 4 080 004 d'une superficie de plus ou moins 49 904 m² de la façon suivante:
 - Une partie du lot 4 080 004 en partant du lot 4 082 271 jusqu'à la limite du lot 4 080 006, d'une superficie d'environ 19 884 m², est cédée au coût de 13 500 \$, plus les taxes applicables, en faveur de Mme Christine Bertrand et M. Réal Savard, propriétaire du lot contigu 4 080 006;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

– Une partie du lot originel 4 080 004 en partant de la portion déjà cédé au propriétaire du lot 4 080 001 jusqu'à la limite du terrain cédé en faveur des propriétaires du lot 4 080 006, le tout d'une superficie d'environ 30 000 m², est cédé à M. Johnny Colasurdo, pour un montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables;

- QUE la Municipalité cède également en faveur de M. Johnny Colasurdo, le lot 4 305 174 pour un montant de 500 \$ plus les taxes applicables;
- QUE le conseil mandate Me Guy HÉBERT, notaire, ou tout autre notaire associé ou employé de l'étude GAGNON, CANTIN, LACHAPPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation et la rédaction des actes de vente translatifs nécessaires à intervenir avec la MRC pour l'officialisation des titres de propriétés du lot 4 305 174 en vue de la vente dudit lot;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité tout acte à intervenir dans le présent dossier;
- QUE tous les coûts relatifs à la présente vente sont à la charge des acquéreurs.

ADOPTÉE

15-11R-395

ACQUISITION DES RUES DE L'HÉRITAGE ET TRONÇON DE L'APANAGE

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 088 408 et 5 088 409 constituent les rues de l'Héritage et de l'Apanage appartenant aux Constructions Majeska;

CONSIDÉRANT QUE Constructions Majeska désire céder ses rues à la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du développement du territoire et des infrastructures à l'effet que les rues sont conformes aux exigences des règlements en matière de construction de rues;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intérêt de la Municipalité de se porter acquéreur des rues de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Sainte-Julienne acquière, à titre gratuit, les lots 5 088 408 et 5 088 409;

QUE le conseil autorise la chef de division finance à procéder à la radiation du solde des taxes dues au matricule 8893-54-9197;

QUE le conseil mandate Me Guy HÉBERT, notaire, ou tout autre notaire associé ou employé de l'étude GAGNON, CANTIN, LACHAPPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation et la rédaction des actes de vente translatifs nécessaires;



No. résolution
ou annotation

15-11R-396

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les actes à intervenir pour l'acquisition desdits lots.

ADOPTÉE

ACQUISITION DU 2434, RUE CARTIER

CONSIDÉRANT l'offre de vente déposée à la Municipalité d'un bâtiment situé au 2434, rue Cartier;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour de l'entreposage d'équipement et la chenillette;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur donne plein accès à la propriété dès l'acceptation de l'achat conformément à l'offre datée du 2 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE la Municipalité accepte l'offre de vente pour la propriété située au 2434, rue Cartier pour un montant de 20 000 \$;
- QUE le conseil mandate Me Guy HÉBERT, notaire, ou tout autre notaire associé ou employé de l'étude GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation et la rédaction des actes de vente translatifs nécessaires;
- QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les actes notariés;
- QUE les frais de notaires sont assumés entièrement par la Municipalité;
- QUE la dépense associée à cette transaction soit financée par le fond de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE

15-11R-397

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à des journaliers chauffeurs temporaires surnuméraires pour assurer l'entretien des chemins d'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre d'employés temporaires à temps partiel pour répondre aux besoins particuliers d'entretien des chemins d'hiver, soit:



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

- Claude Pépin
- Mathieu Varin
- Philip Lalonde Morin
- Daniel Beauséjour
- Jimmy Vézina
- Francis Beaudry
- Jean Claude Bouthillette
- Raymond Rochon
- Marc-Antoine Lajeunesse

QUE les conditions de travail de ces salariés sont celles prévues à la convention collective des cols bleus concernant les employés temporaires.

ADOPTÉE

15-11R-398

NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation du local du Club de la FADOQ situé au 2546, rue Eugène-Marsan, de la part du Club de la FADOQ pour l'équipe d'Opération Nez Rouge durant la période du 27 novembre au 31 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, gratuitement, le prêt de la salle de la FADOQ pour l'équipe d'Opération Nez Rouge durant la période du 27 novembre au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

15-11R-399

RÉNOVATION DU CHALET AU PARC 4-VENTS

CONSIDÉRANT le désir de procéder à la modification de l'intérieur de la bâtisse existante pour agrandir l'aire principale du chalet au parc 4-Vents afin d'optimiser l'espace utilisé par les usagers lors des activités récréatives;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Construction 2L;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à donner le contrat de modification de la bâtisse à Construction 2L pour un montant maximum de 17 630\$ plus les taxes applicables le tout selon la soumission datée du 26 août 2015;

QUE les dépenses réalisées à cette fin soient défrayées par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-11R-400

BÉNÉVOLES - BIBLIOTHÈQUE GISÈLE-PARÉ

- CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles contribuent à la réussite de la bibliothèque Gisèle-Paré;
- CONSIDÉRANT QUE ces bénévoles ont accès à des biens municipaux;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que le conseil entérine le nom des bénévoles permanents;
- CONSIDÉRANT QUE ces bénévoles se rendent régulièrement à la bibliothèque en véhicules;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil veut souligner l'apport important de ces bénévoles en les conviant à un brunch;
- CONSIDÉRANT QUE certains élèves étudiant dans le cadre du Programme d'étude International doivent faire de l'implication communautaire et demande à effectuer du bénévolat à la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT QUE ces demandes d'implication communautaire sont déposées à différent moment de l'année;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut permettre de telles implications;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;
- Le conseil reconnaît la liste suivante comme étant le nom des personnes bénévoles impliquées au sein de la bibliothèque Gisèle-Paré:
 - Claude Blain
 - Clermont Picher
 - Micheline Redmond
 - Annie Gadoury
 - Marguerite Chayer
 - Mireille Benson
 - Joseph Seeman
 - Lise Demers
 - Johanne Veillet



No. résolution
ou annotation

- Le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à permettre à de jeunes étudiants du PEI d'effectuer des heures d'implication communautaire au sein de la bibliothèque Gisèle-Paré à condition que la direction générale et le conseil soit informé avant le début de l'activité;
- Le conseil autorise le versement d'un montant de 2 500 \$ à titre d'allocation de déplacement pour les bénévoles de la bibliothèque à être partagé selon leur déplacement respectif;
- Le conseil affecte un montant de 475 \$, plus les taxes applicables et le pourboire, à l'organisation d'un brunch pour récompenser les bénévoles et employés de la bibliothèque.

ADOPTÉE

15-11R-401

SKIONS DU PLAISIR 2016

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Municipalité organise l'activité Skions du plaisir permettant l'accès à des billets de remonte-pente et au transport vers une station de ski;

CONSIDÉRANT QUE le programme 2016 offre deux stations, Ski Montcalm et Mont La Réserve;

CONSIDÉRANT QUE les billets au Ski Montcalm permettent de pratiquer le ski alpin et la planche à neige et les billets au Mont La Réserve permettent de pratiquer le ski alpin, la planche à neige et les glissades sur tubes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire organiser l'activité au cours de l'année 2016 pour une durée de 8 semaines débutant le 9 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette activité, la Municipalité offre des billets de remontée à prix de groupe;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de transport des résidents sont assumés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;
- Le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à organiser l'activité Skions du plaisir 2016, pour les samedis seulement, du 9 janvier au 27 février 2016 et à signer les ententes avec les stations de Ski Montcalm et La Réserve;
- La directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée à signer l'entente à intervenir avec le service d'autobus pour assurer le transport;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

- Les frais de transport et la surveillance sont à la charge de la Municipalité mais seront par la suite partagés avec la municipalité de Saint-Jacques ainsi que toute autre municipalité qui pourrait s'affilier au projet;
- Le prix des billets est fixé ainsi :

MONTCALM	
RÉSIDENTS	COÛT
Billet de remontée et transport	23 \$
Transport seulement	Sans frais

NON-RÉSIDENTS	COÛT
Billet de remontée	27 \$
Billet de remontée et transport	37 \$
Transport seulement	10 \$

LA RÉSERVE	
RÉSIDENTS	COÛT
18 ans et plus billet de remontée et transport	25 \$
13-25 ans (étudiants) billet de remontée et transport	20 \$
6-12 ans billet de remontée et transport	17 \$
Transport seulement	Sans frais

NON-RÉSIDENTS	COÛT
18 ans et plus billet de remontée	35 \$
13-25 ans (étudiants) billet de remontée	26 \$
6-12 ans billet de remontée	24 \$
Frais de transport	15 \$

ADOPTÉE

15-11R-402

LUMIÈRES DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre l'illumination du noyau villageois par des décorations de Noël;

CONSIDÉRANT l'offre de prix déposé par Synergie illuminations;

CONSIDÉRANT QUE certaines lumières doivent être remplacées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

- Le conseil autorise le chef de la division horticulture à procéder à l'achat de décorations de Noël pour un montant maximal de 12 620 \$ plus les taxes applicables auprès de Synergie illumination pour l'illumination du noyau villageois;
- Le chef de la division horticulture est autorisé à faire procéder à l'installation des décorations de Noël sur les lieux;

QUE les dépenses réalisées à cette fin soient défrayées par appropriation de surplus libre.



No. résolution
ou annotation

15-11R-403

ADOPTÉE

CHEVALIERS DE COLOMB - DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb organisent un dépouillement d'arbre de Noël au profit des enfants le 13 décembre prochain et demande une contribution financière de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Octroie et autorise le versement d'un montant de 300 \$ au Chevaliers de Colomb pour l'achat de cadeaux dans le cadre de leur dépouillement d'arbre de Noël;
- Autorise l'utilisation de la salle Michel-Grégoire pour la tenue de l'évènement et ce, sans frais.

ADOPTÉE

15-11R-404

SYSTÈME DE SUIVI DES OPÉRATIONS - FLEET COMPLETE

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de mettre en place une solution de pistage et de gestion de la flotte de véhicule permettant de faire le suivi en temps réel de l'emplacement physique des véhicules et du personnel mobile;

CONSIDÉRANT QUE cette solution améliore de manière significative la sécurité des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette solution optimise la qualité du service offert à la population;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Multicom Communications;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à un abonnement pour les 10 unités de déneigement au coût mensuel de 40 \$ par unité plus les taxes applicables sur un terme de 36 mois.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-11R-405

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 7 - RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé les travaux de réfection de la rue Cartier à l'entreprise Jobert Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont présentement terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement déposée par Mathieu Gélinas ingénieur de la firme Beaudoin Hurens Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 41 588.80 \$ plus les taxes applicables conformément au certificat de paiement no 7 provisoire, tel que déposé, incluant la retenue de 5 % pour la deuxième couche de pavage, la libération de la retenue de 5 % pour les travaux d'égouts, d'aqueduc et de la première couche de pavage ainsi que la retenue spéciale pour les frais de laboratoire.

ADOPTÉE

15-11R-406

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2 - CHEMIN DU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-06R-197, le conseil a octroyé le contrat de travaux prévus sur le chemin du Gouvernement à l'entreprise Raymond Bouchard excavation Inc. pour un montant de 684 013 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 649 810.13 \$ plus les taxes applicables auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établis;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no. 2 déposée par Mathieu Gélinas, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 179 021.74 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Raymond Bouchard excavation Inc, conformément au certificat de paiement no. 2 déposé par Mathieu Gélinas ingénieur pour la firme Beaudoin Hurens.

ADOPTÉE

15-11R-407

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 1 ~ ENERGÈRE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-01R-027, le conseil a octroyé le contrat de travaux d'éclairage urbain DEL sur le réseau routier à Énergère Inc.;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 359 728.23 \$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établis;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no. 1 déposée par Denis Thivierge de la firme CIMA+;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 325 301.69 \$, plus les taxes applicables, à Énergère inc., conformément au certificat de paiement no. 1 déposé par Denis Thivierge ingénieur pour la firme CIMA+.

ADOPTÉE

15-11R-408

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 1 ~ RAPIÉÇAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 15-09R-316, a donné le contrat de rapiéçage de divers chemins à Pavage E. Perreault Inc.;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 216 935.58 \$ plus les taxes applicables à Pavage E. Perreault Inc. conformément aux dispositions applicables, le tout sous réserve de l'obtention des quittances relatives à ce contrat.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-11R-409

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
AQUEDUC STE-JULIENNE-EN-HAUT**

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution 15-09R-323, autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à procéder à un appel d'offres de services professionnels pour la préparation et la rédaction des plans et devis, la rédaction des documents d'appels d'offres incluant les addenda auprès des entrepreneurs, l'analyse des soumissions et de ses recommandations, la rédaction des documents pour l'obtention des certificats nécessaires, l'assistance technique et administrative nécessaires jusqu'au dépôt du rapport final au ministère concerné selon les programmes d'aide financière concernés ainsi que la surveillance des travaux pour les travaux de traitement de l'eau à l'aqueduc de Sainte-Julienne-en-haut;
- CONSIDÉRANT** la réception des soumissions de cet appel d'offres public le 26 octobre 2015, huit (8) firmes d'ingénieurs ont déposé leur soumission;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est réuni le 27 octobre 2015 afin d'analyser les soumissions reçues en fonction du système de pondération accepté par le conseil;
- CONSIDÉRANT QUE** les pointages obtenus sont les suivants:
- | | |
|------------------------------------|-------|
| • Technorem inc. | 31.64 |
| • Nordikeau inc. | 25.03 |
| • Les Consultants SM inc. | 17.85 |
| • Éclipso Design-construction inc. | 16.11 |
| • Cima + s.e.n.c. | 13.31 |
| • Beudoin Hurens inc. | 12.14 |
| • Tetra tech QI inc. | 8.67 |
| • Stantec Experts - conseils Ltée | 5.74 |
- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**



No. résolution
ou annotation

15-11R-410

QUE le conseil octroie et accorde, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt, le contrat de services professionnels en ingénierie, tel que décrit ci-haut, pour les travaux de traitement de l'eau à l'aqueduc de Sainte-Julienne-en-haut, à la firme Technorem Inc. ayant obtenu le meilleur pointage final, au montant de 47 408 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 26 octobre 2015 ainsi que des documents d'appels d'offres, du devis.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ~
URBANISATION DE LA ROUTE 337**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du développement du territoire et des infrastructures a procédé à un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts, la rédaction des documents d'appels d'offres auprès des entrepreneurs incluant les addenda, l'analyse des soumissions et de ses recommandations, la rédaction des documents pour l'obtention des certificats nécessaires, la coordination avec le ministère des Transports du Québec, la surveillance des travaux pour la réfection de l'aqueduc, des égouts pluviaux et sanitaires, de l'installation des trottoirs, de l'aménagement des voies et pistes cyclables et de pavage d'un tronçon de la route 337 entre le pont Lévesque et la montée St-François;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception des soumissions de cet appel d'offres, le 26 octobre 2015, huit (8) firmes d'ingénieurs ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 27 et 28 octobre 2015 afin d'analyser les soumissions reçues en fonction d'un système de pondération accepté par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les pointages obtenus sont les suivants:

• MLC associés inc.	21.80
• Groupe DGS Expert-conseils inc.	18.31
• Équiluqs inc.	17.52
• Efel experts-conseils inc.	16.70
• Beaudoin Hurens inc.	11.63
• Cima + s.e.n.c.	10.42
• Gr. Forces s.e.n.c.	8.81
• CDGU inc.	8.27

CONSIDÉRANT la recommandation de comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

15-11R-411

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

QUE le conseil octroie et accorde le contrat de services professionnels en ingénierie, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt, tel que décrit ci-haut, à la firme d'ingénieur MLC Associés Inc., ayant obtenu le meilleur pointage final, au montant de 68 800 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 26 octobre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

MANDAT DÉPÔT DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC - BEAUDOIN HURENS

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 15-08R-284 a mandaté la firme Beaudoin Hurens pour l'installation d'un système de traitement de l'eau à la station du puits Hélène;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déposer une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

La municipalité de Sainte-Julienne autorise Beaudoin Hurens à soumettre la demande d'autorisation (article 32 de la LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

La municipalité de Sainte-Julienne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur.

La municipalité de Sainte-Julienne s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

La municipalité de Sainte-Julienne s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

La municipalité de Sainte-Julienne s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau potable, et ce, tel qu'établi par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-11R-412

**CONTRAT DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS, PORTE D'ACCÈS, TROTTOIRS ET
ÉPANDAGE D'ABRASIFS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour un contrat de services de déneigement des stationnements, porte d'accès et trottoirs ainsi que l'épandage d'abrasifs pour les hivers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés, avant taxes, sont les suivants:

·Entreprise Malisson	92 850 \$
·Transport Jolimont	257 250 \$

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les deux soumissions sont conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie et accorde le contrat de services de déneigement des stationnements, porte d'accès et d'épandage d'abrasifs pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprise Malisson au montant de 92 850 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 2 novembre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

15-11R-413

DÉNEIGEMENT DE RUES ET CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à des entreprises externes pour le déneigement de certaines rues inaccessibles à l'équipement de déneigement de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie des contrats de déneigement aux entreprises suivantes, selon les montants suivants, le tout plus les taxes applicables, le cas échéant:



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

·	Excavation Boulatec Enr.	2 280.00 \$
·	Au sentier de l'Érable SENC	3 580.00 \$
·	Ferme Guy Rivest	1 100.00 \$
·	Déneigement E.P.	6 900.00 \$
·	Déneigement Péloquin Inc.	20 825.00 \$

QUE ces contrats sont en vigueur pour la période du 15 novembre 2015 au 15 avril 2016;

QU'autorisation soit donnée à la chef de division des finances d'effectuer le paiement de ces contrats en cinq (5) versements, à compter du 15 décembre, à raison de 20 % par mois.

ADOPTÉE

15-11R-414

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-0066 - 2906, MONTÉE HAMILTON

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro DM 2015-0066 pour l'installation de portes de garage à 3.5m de haut au lieu de 3m et une hauteur de mur de plus de 3.5m de haut puisque les portes de garage ont 3.5m de haut (règlement 377, article 84 C) alinéa 3 et 4 pour le 2906, montée Hamilton;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 28 octobre 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dérogation mineure 2015-0066 demandée pour le 2906, montée Hamilton conditionnellement à ce que les travaux soient complétés dans les 30 jours suivant la résolution.

ADOPTÉE

15-11R-415

DEMANDE DE PIIA 2015-0067 - 2593, RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0067 au 2593, rue Victoria visant à agrandir le bâtiment par l'arrière de 20' x 15', avec un balcon en béton de 6.8' x 8'.;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de cet agrandissement sera en bois blanc et la toiture sera en tôle non-galvanisée pré-peinte grise et que tous les éléments décoratifs tels que les contours de fenêtres, garde-corps, façade, etc, seront blancs;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 28 octobre 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA pour le 2593, rue Victoria.

ADOPTÉE

15-11R-416

DEMANDE DE PIIA 2015-0068 - FUTUR 1515-1525, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0068 au futur 1515-1525, route 125 visant à agrandir le bâtiment sur le côté droit d'environ 32m x 30m, afin d'ajouter deux locaux commerciaux.

CONSIDÉRANT QUE les revêtements, détails architecturaux et couleurs de cet agrandissement seront identiques à la partie existante (brique, du fibro-ciment, du bardeau d'asphalte, etc.)

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement extérieur, le stationnement et le trottoir seront refaits;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 28 octobre 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA pour le futur 1515-1525, route 125.

ADOPTÉE

15-11R-417

DEMANDE DE PIIA 2015-0069 - 1340, RUE YVAN-VARIN

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0069 au 1340, rue Yvan-Varin visant à :

- Refaire la toiture pour mettre du bardeau d'asphalte architectural noir et refaire une partie du pignon de la toiture en avant;
- Enlever la clôture existante située en cours latérale/arrière et en remettre une en maille de chaîne noire;
- Enlever la partie de revêtement en agrégat pour mettre du revêtement en canexel noir;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 9 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 28 octobre 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA pour le 1340, rue Yvan-Varin.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION

Richard Desormiers donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant les taux de taxes et de compensation pour l'année 2016. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT DE ZONAGE

Manon Desnoyers donne avis de motion qu'elle présentera ou fera présenter le règlement 915-15 modifiant le règlement de zonage 377 concernant les usages permis en zone C-1, C-2, C-3, C-4 et C-5. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

15-11R-418

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière